



Equi'DNA
Chemin de Darisole
01270 VERJON
06 85 86 13 10

CONTRAT DE POULINAGE SAISON 2026

CONTRAT ÉTABLI ENTRE LES DEUX PARTIES :

○ **Le vétérinaire** Dr Cloé NURY

○ **Le propriétaire / Eleveur**

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ e-mail : _____

○ **Pour la jument** :

Nom : _____

N° SIRE : _____ N° de transpondeur : _____

Race : _____ Robe : _____

Date de naissance : _____ Etalon : _____

Date du terme : _____ N°SIRE : _____

Assurance : Mortalité Soins vétérinaires Assurance : _____

Date dernier vaccin : _____ Date dernier vermifuge : _____

Problèmes au dernier poulinage ? _____

Anomalies de comportement : _____

OBJET DU CONTRAT

Il est convenu ce qui suit entre le Dr Cloé NURY et le propriétaire (ou son représentant) de la jument.

Pendant son séjour, l'animal est placé sous la responsabilité de Cloé NURY, vétérinaire et chef de centre.

- Les juments sont garanties par le propriétaire ni vicieuses, ni dangereuses, exemptes de maladie contagieuse et à jour de leurs vermifuges (strongles et ténia),
- Le propriétaire reconnaît avoir pris connaissance des prestations et de leurs tarifs,
- Les juments sont nourries avec des aliments traditionnels + CMV + fourrage,
- En cas de besoin, les frais vétérinaires sont à la charge du propriétaire,
- A son arrivée, le propriétaire devra présenter le livret signalétique de la jument.
- La jument sera déferrée des 4 membres (à défaut, déferrée des postérieurs).

La jument sera surveillée par vidéo et grâce au système Easy Foal fixé sur sa queue. Il y a toujours une personne compétente pour assurer le poulinage.

La jument devra être vaccinée grippe, tétonos et Rhinopneumonie depuis plus de quinze jours, et depuis moins de 6 mois pour la rhinopneumonie pour être autorisée à stationner dans le centre.

La jument doit arriver au centre entre 6 à 4 semaines précédent la date présumée du terme, ceci afin d'optimiser la qualité du colostrum et ainsi favoriser l'immunité qui en découle, vitale pour votre poulain.

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

La prestation inclue la surveillance pré et post partum, le poulinage, le nursing du nouveau-né, la pose du capteur Easy Foal, les examens gynécologiques pré et post partum. L'intervention d'un vétérinaire en urgence en cas de dystocie ou lors de complications, la fourniture de colostrum complémentaire si celui de la poulinière est insuffisant et un éventuel suivi néo-natal rapproché pendant les premiers jours (biberonnage...) est facturé en sus à l'éleveur.

L'examen gynécologique post partum de la jument, un examen clinique du nouveau-né, les injections d'usage (sérum antitétanique et trivalent), et la prise de sang pour contrôle de l'immunité passive seront facturés par la clinique vétérinaire Equisarda.

Le propriétaire confirme connaître les risques de cet événement. Il confirme savoir que durant tout poulinage, des événements comme des déchirures rectovaginales, des hémorragies, des ruptures utérines, des coliques, des ruptures d'organes digestifs, des accidents cardiovasculaires, des dystociques d'origine maternelle ou fœtale, des non délivrances, des infections utérines peuvent survenir avant, pendant ou après, et peuvent entraîner la mort du poulain, de la jument parturiente ou dans les pires cas, la mort de la jument et de son poulain et ceux malgré un respect des usages préconisés durant le poulinage. Il est conscient des conséquences d'infertilité partielle ou totale de la poulinière suite à certains de ces problèmes (laceration du col, endométrite), ainsi que des séquelles potentielles sur le poulain (lésions ostéo-articulaires, pulmonaires, digestives...). Le propriétaire confirme accepter le risque de la survenue potentielle de ces événements.

Le propriétaire est conscient que seule une prise en charge médicale pourra être effectuée par la Clinique Vétérinaire EQUISARDA, et qu'en cas de nécessité d'une chirurgie, la jument devra être transférée dans une clinique chirurgicale ce qui peut rendre impossible le fait d'avoir un poulain vivant.

Il donne l'autorisation à la clinique vétérinaire Equisarda de pratiquer :

- tous les traitements médicaux ou interventions que pourrait rendre nécessaire l'état de la jument ou du poulain
 - o quelqu'en soit le coût
 - o ou dans la limite de _____ TTC pour la jument et _____ TTC pour le poulain
- et dont il accepte par avance le choix :
 - o de l'opération de césarienne avec les frais inhérents OUI NON
 - o de l'euthanasie de la jument ou du poulain.

Le coût du transfert et de l'intervention chirurgicale sont à la charge du propriétaire de la jument.

En cas d'urgence, un véhicule de transport est disponible sur place pour déplacer l'équidé.

Il atteste ne pas avoir besoin d'autres explications qu'il aurait le cas échéant demandées par écrit.

LIMITE DE RESPONSABILITÉ

En cas de sinistre, quelqu'en soit la cause, la responsabilité du centre, si elle est engagée, tant au titre des actes d'insémination, du suivi gynécologique, des actes thérapeutiques, des actes de poulinage et des actes annexes de gardiennage est limitée à une indemnité maximale de 10 000 € TTC (dix mille euros). Le propriétaire de l'animal confié doit, s'il estime la valeur dudit animal supérieure à ce prix, souscrire une assurance personnelle selon son estimation pour la durée du séjour de l'animal au centre. A défaut par lui de souscrire un tel contrat, il est considéré comme n'ayant pas estimé le préjudice éventuellement subi par lui supérieur à 10 000 € TTC.

Le propriétaire et son entourage sont entièrement responsable des dommages qu'ils subissent ou provoquent à autrui lors de leur présence dans le centre.

La signature du contrat vaut acceptation de cette limite de responsabilité.

TARIFS

○ Pose de l'EASY FOAL et surveillance de la jument	460,00 € HT
○ Pension poulinière par jour	16,60 € HT
○ Pension poulinière suitée par jour	18,60 € HT
○ Test IGG poulain	56,00 € HT
○ Serum antitétanique	20,00 € HT
○ Signalement et pose de la puce électronique	78,00 € HT

Ces tarifs ne comprennent pas les soins éventuels donnés à la mère avant et après poulinage, ainsi que les soins donnés au poulain après sa naissance (analyses, perfusion, antibiotiques, énema...)

Un acompte de 600 euros est demandé à la signature du contrat. Le solde est à régler à la fin du séjour.

AUTRES PRESTATIONS

Déclaration de naissance

Le centre peut effectuer pour votre compte la déclaration de naissance (à faire dans les 15 premiers jours de la naissance impérativement). Pour cela, il faut que vous nous fournissiez le certificat de saillie (à voir avec l'étaillonnier du poulain né) et le nom du nouveau-né. Cette déclaration est facturée 35 € HT en plus des frais de déclaration.

A réaliser : OUI NON

Signalement et pose de la puce électronique

Le signalement graphique du poulain, la pose de la puce électronique ainsi que la prise de sang pour contrôle de filiation peuvent être réalisés par la clinique vétérinaire Equisarda pour la somme de 75,08 € HT.

A réaliser : OUI NON

La jument sera t-elle ré-inséminée dans notre centre cette année : **Fait à :**

OUI NON IAC IAR IAF

L'Eleveur :

(porter la mention : lu et approuvé)

Le vétérinaire :

Le :

RIB Equi'DNA pour règlement par virement bancaire :

CIC Lyonnaise de Banque

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Bankue Guichet N° compte Clé Devise

10096 18034 00025093301 41 EUR

Domiciliation

CIC BOURG EN BRESSE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1009 6180 3400 0250 9330 141

BIC (Bank Identifier Code)

CMCIFRPP

Domiciliation

CIC BOURG EN BRESSE

2 AVENUE ALSACE LORRAINE

01000 BOURG EN BRESSE

Tél : 08 20 30 05 73

Titulaire du compte (Account Owner)

M OU MME ROLAND NURY

DOMAINE DE DARIZOL

01270 VERJON

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des

PARTIE RESERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

TOUTE JUMENT QUI NE SERA PAS ACCOMPAGNÉE DE SON DOCUMENT D'IDENTIFICATION, DU PRÉSENT CONTRAT ET DU RÈGLEMENT DEMANDÉ CI-DESSUS, NE SERA PAS ADMISE DANS LE CENTRE.